

# La piraterie maritime

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : La piraterie maritime / Garsenda Rossinyol ; sous la dir. d'Alain Fenet

Est reproduit comme : La piraterie maritime Garsenda Rossinyol 1997 Lille Atelier national de reproduction des thèses 2 microfiches Lille-thèses

Auteur(s) : Rossinyol, Garsenda

Autre(s) auteur(s) : Fenet, Alain

Nantes Université Pôle Sociétés Faculté de droit et des sciences politiques Nantes  
Université de Nantes 1962-2021

Éditeur, producteur : [Lieu de publication inconnu] : [éditeur inconnu], 1996

Description matérielle : 1 vol. (320 f.) : fac-similés ; 30 cm + 1 vol. d'annexes

Titre traduit ajouté par le catalogueur : Maritime piracy eng

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de doctorat Droit public Nantes 1996

Résumé ou extrait : La piraterie est une activité ancestrale ayant apparu en même temps que la navigation, elle a survécu au travers des siècles tout en étant plus au moins confrontée aux lois des états ainsi qu'à leur police mais une grande complaisance a longtemps permis aux pirates de s'activer en toute tranquillité. Il a fallu attendre le XIXe siècle avec le développement de la navigation à vapeur pour qu'un coup décisif soit porté à cette activité illégale, mais alors que l'on a longtemps imaginé que l'évolution technologique de la navigation porterait un coup fatal à ce crime contre le genre humain, voilà que le XXe siècle, et notamment sa seconde moitié, lui apporte un regain de vigueur. Toutefois la piraterie au XXe siècle est-elle toujours la même ? Le traitement juridique de l'infraction a-t-il évolué ? Il semble que les juristes soient partagés sur l'efficacité des instruments juridiques en vigueur sur le plan international. Et alors que les états au XIXe siècle avaient prouvé qu'il était possible d'éradiquer ce fléau, comment expliquer l'apathie actuelle de la communauté internationale, et plus particulièrement celle des gouvernements ? Alors qu'ils estiment que ce phénomène ne présente pas encore un danger suffisant demandant une intervention efficace, le développement du transport par voie maritime est propice à la recrudescence de la piraterie dans de nombreuses régions du monde.

Piracy is an ancestral activity which has appeared with the navigation this activity has survived through centuries being more or less confronted to laws and to police order but, the indulgence of the states has permitted pirates to easily develop their activities. The 19th century and the development of maritime technology put a break on this illegal activity; but as everybody thought that this technological evolution will be fatal to this crime against human being. Piracy has known a renewal in the second half of the 20th

century. However, is piracy always the same nowadays, has the juridic treatment of the offense evolved? It seems that the jurists have differing point of views about the efficacy of the international conventions. And while the states proved during the 19th century that it was possible to eliminate this plague, how can we explain the current apathy of the international community and specially the apathy of the governments? While they deem that this phenomenon is not enough dangerous to intervene efficiently, the development of transport of goods by sea is auspicious to the upsurge of piracy in many parts of the world.

Sujet - Nom commun : Piraterie maritime

Pirates -- Droit

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques